

Belgium-Jambes: Environmental services
OJ S 67/2016 06/04/2016
Contract notice
Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: RW-SpW-DGO1-DRN- direction des routes de Namur

Postal address: Avenue Gouverneur Bovesse 37

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

Contact person: Madame Cooremans

For the attention of: Monsieur Cl. Warnon Ir

E-mail: laurette.cooremans@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81320911

Fax: +32 81304100

Internet address(es):

Address of the buyer profile: http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=408893

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: RW-SpW-SG-DSJ-direction du support juridique-mise en ligne des cahiers de charges

Postal address: Place de Wallonie 1 bât II, local 108

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

Contact person: Monsieur Derock

For the attention of: Monsieur Etienne Claeys

E-mail: louisphilippe.derock@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81333159

Fax: +32 81333133

Internet address: <http://marchespublics.wallonie.be>

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: RW-SpW-DGO1-DRN- direction des routes de Namur

Postal address: Avenue Gouverneur Bovesse 37

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

Contact person: Madame Cooremans

For the attention of: Monsieur Cl. Warnon ir

E-mail: laurette.cooremans@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81320911

Fax: +32 81304100

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Prestations de service hivernal sur les routes gérées par le district de Gedinne.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

NUTS code BE35 Prov. Namur

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le marché de base porte sur 4 périodes hivernales se succédant. Les services sont organisés en lots. Un lot comporte la mise à disposition des véhicules, engins et matériel appropriés, conduits par des opérateurs qualifiés en vue d'exécuter les prestations décrites dans le présent cahier spécial des charges. Les caractéristiques de ces lots, leur description, les circuits associés, la nomenclature du matériel imposé sont définis dans les documents annexés au présent cahier spécial des charges.

— Description des services:

1. Permanences: pendant toute la période hivernale, le prestataire de services doit disposer d'une permanence téléphonique avec un numéro d'appel unique par lequel il peut être contacté à tout moment par l'administration pour l'exécution des services.

2. Opérations d'épandage: les différentes opérations d'épandage sont définies dans le glossaire repris en annexe. Ces opérations sont ordonnées suivant les modalités d'interventions définies par l'administration. Elles comprennent en outre la participation au remplissage des épanduses (sel et saumure) et aux opérations connexes.

3. Opérations de déneigement: les opérations de déneigement sont définies dans le glossaire repris en annexe. La participation à des opérations en cascade sur d'autres circuits peut être prescrite en cas de nécessité. De plus, ces opérations peuvent être combinées avec un épandage curatif.

4. Autres opérations de service d'hiver: il s'agit des opérations de manutention de produits par engin, de mise en ordre de dépôts ainsi que de prestations diverses avec utilisation du (des) véhicule(s) et engins (avec ou sans chauffeur) ainsi que de la main-d'oeuvre éventuelle du prestataire de services.

II.1.6. CPV code(s)

90700000 Environmental services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one or more lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: Prestations de service hivernal sur les routes gérées par le district de Gedinne (lot n° 1)

1) Short description

Voir détail annexe 12.

2) CPV code(s)

90700000 Environmental services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 2

Lot title: Prestations de service hivernal sur les routes gérées par le district de Gedinne (lot n° 2)

1) Short description

Voir détail annexe 12.

2) CPV code(s)

90700000 Environmental services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 3

Lot title: Prestations de service hivernal sur les routes gérées par le district de Gedinne (lot n° 3)

1) Short description

Voir détail annexe 12.

2) CPV code(s)

90700000 Environmental services

- 3) **Quantity or scope**
- 4) **Indication about different time frame or duration**
- 5) **Additional information about lots**

Lot No: 4

Lot title: Prestations de service hivernal sur les routes gérées par le district de Gedinne (lot n° 4)

- 1) **Short description**
Voir détail annexe 12.
- 2) **CPV code(s)**
90700000 Environmental services

- 3) **Quantity or scope**
- 4) **Indication about different time frame or duration**
- 5) **Additional information about lots**

Lot No: 5

Lot title: Prestations de service hivernal sur les routes gérées par le district de Gedinne (lot n° 5)

- 1) **Short description**
Voir détail annexe 12.
- 2) **CPV code(s)**
90700000 Environmental services

- 3) **Quantity or scope**
- 4) **Indication about different time frame or duration**
- 5) **Additional information about lots**

Lot No: 6

Lot title: Prestations de service hivernal sur les routes gérées par le district de Gedinne (lot n° 6)

- 1) **Short description**
Voir détail annexe 12.
- 2) **CPV code(s)**
90700000 Environmental services

- 3) **Quantity or scope**
- 4) **Indication about different time frame or duration**
- 5) **Additional information about lots**

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Le montant du cautionnement est fixé à 750 EUR par lot. Le cautionnement doit être constitué au nom du SPW. La justification de sa constitution est à envoyer à la direction des routes de Namur. Le cautionnement doit être constitué dans les 30 jours de calendrier qui suivent la

notification. L'adjudicataire s'engage à maintenir son cautionnement pour la durée des quatre périodes successives de prestation.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Hormis en ce qui concerne le délai de paiement, l'article 66 est complété comme suit: Les services sont payés par factures mensuelles et par lot sur base de la « proposition de facture » éditée par le District et validée par le fonctionnaire dirigeant. Établissement des factures: L'adjudicataire établit deux factures par mois. La première concerne la part « Sofico » et la seconde la part « SPW ». Obligatoirement, est annexé à ces factures la « proposition de facture » dument approuvée par le fonctionnaire dirigeant. Pour le calcul des délais de paiements prévus à l'article 160 de l'arrêté royal du 14.1.2013, l'échéance du délai de vérification de l'ensemble des prestations détaillées sur l'annexe aux deux factures établies mensuellement (facture SPW et facture Sofico) est réputée survenir le 5ème jour qui suit la fin du mois concerné si l'Administration est en possession de tous les documents exigés.

Les factures sont adressées:

1) Pour la RW: Service public de Wallonie Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments Département du réseau de Namur et du Luxembourg Direction des Routes de Namur Avenue Gouverneur Bovesse 37 5100 Jambes.

2) Pour la Sofico: Sofico Rue du Canal de l'Ourthe 9, bte 3 4031 Angleur La clef de répartition entre le SPW et la Sofico est donnée sur la proposition de facture. Elle s'établit pour le lot n° 1 à 100 % pour le SPW. Elle s'établit pour le lot n° 2 à 100 % pour le SPW. Elle s'établit pour le lot n° 3 à 81,61 % pour le SPW et à 18,39 % pour la Sofico. Elle s'établit pour le lot n° 4 à 81,55 % pour le SPW et à 18,45 % pour la Sofico. Elle s'établit pour le lot n° 5 à 100 % pour le SPW. Elle s'établit pour le lot n° 6 à 100 % pour le SPW. L'article 1254 du code civil n'est pas applicable aux paiements dus par le pouvoir adjudicateur dans le cadre du présent marché: lorsque le pouvoir adjudicateur est redevable vis-à-vis de l'adjudicataire d'un montant en principal produisant des intérêts de retard, les paiements qu'il effectue s'imputent d'abord sur le montant en principal avant de s'imputer sur les intérêts.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Par application de l'arrêté royal du 15.7.2011 susvisé, les critères de sélection qualitative sont les suivants: articles 60 à 66 — droits d'accès — Déclaration sur l'honneur implicite: Par le fait de participer à la procédure du marché, les soumissionnaires attestent qu'ils ne se trouvent pas dans un des cas d'exclusion visés à l'article 61§§1 et 2 de l'arrêté royal susvisé. NB: l'attention est attirée sur le fait qu'à quelque stade que ce soit de la procédure, le pouvoir adjudicateur peut inviter un soumissionnaire à produire tout ou partie des documents et preuves mentionnés à l'article 61 précité. De plus, dans la mesure où le pouvoir adjudicateur n'aura pas eu accès aux informations utiles par voie électronique (application informatique fédérale « Digiflow »), la production de tout ou partie de ces documents et preuves sera systématiquement demandée au soumissionnaire choisi avant l'attribution du marché. — Justification du paiement des cotisations de sécurité sociale: Conformément à l'article 62, les soumissionnaires employant du personnel assujetti à la loi du

27.6.1969 révisant l'arrêté-loi du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs sont dispensés de produire l'attestation de l'office national de la sécurité sociale dont il résulte qu'ils sont en règle en matière de cotisations ONSS pour le présent marché La vérification de la situation est faite par le pouvoir adjudicateur via l'application informatique « Digiflow » qui lui donne un accès sécurisé aux bases de données fédérales en matière de sécurité sociale. Les soumissionnaires employant du personnel non assujetti à la loi du 27 juin précitée doivent fournir, conformément à l'article 62 de l'arrêté royal précité: * une attestation de l'autorité compétente en matière de sécurité sociale; ou, à défaut, * une déclaration sous serment ou une déclaration solennelle. — Obligations fiscales (art. 63§1er). L'administration vérifie au moyen de l'application Digiflow que le soumissionnaire est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles. Le soumissionnaire non-soumis à la législation fiscale belge doit fournir une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles selon les dispositions légales du pays où il est établi. L'attestation porte sur la dernière période fiscale écoulée avant la date limite de réception des demandes de participation ou des offres, selon le cas. — Engagement du soumissionnaire Par la signature de l'annexe à l'offre « engagement », le soumissionnaire s'engage au respect du code sur le bien-être au travail, de la loi du 4.8.1996 et de ses arrêtés d'exécution. — Article 67,§1er,3° — Capacité financière et économique La capacité financière et économique du soumissionnaire doit être justifiée par la remise d'une déclaration bancaire conforme au modèle joint en annexe. (Voir annexe 15).

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: La capacité financière et économique du soumissionnaire doit être justifiée par la remise d'une déclaration bancaire conforme au modèle joint en annexe. (Voir annexe 15).

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:
Sans objet.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

Lowest price

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

01.03.01-16C50

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 24.5.2016 - 11:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

24.5.2016 - 11:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

Other:

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 24.5.2016 - 11:00

Place:

Direction des routes de Namur, Résidence Fort Bivac, Avenue Gouverneur Bovesse 37 à 5100 Jambes (1^{er} étage — local 101).

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

— L'attention est attirée sur le fait que les documents du marché (cahier spécial des charges, métrés ou inventaires, plans y compris de format A0) sont uniquement et gratuitement téléchargeables sur le portail des marchés publics de la Région wallonne dont l'adresse URL est la suivante: <http://marchespublics.wallonie.be> — au point II.3): durée du marché ou délai d'exécution: il s'agit d'un marché qui se porte sur 4 périodes hivernales (de 2016 à 2020). Le pouvoir adjudicateur peut mettre fin au marché à l'échéance de chaque période hivernale moyennant la notification d'un préavis par lettre recommandée trois mois avant cette échéance. Le pouvoir adjudicateur n'est tenu au paiement d'aucune indemnité à l'adjudicataire s'il exerce ce droit de mettre fin au marché. En tout état de cause, le marché prend fin de plein droit, sans préavis, à la fin de la quatrième période.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: — demande de suspension en extrême urgence: requête introduite le plus rapidement possible; le délai pour le recours en suspension est de 15 jours à dater de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le canal par lequel le réclamant a été informé de la décision (avis d'attribution, lettre d'information ou aucun des deux = _ date de prise de connaissance) — demande d'annulation: 60 jours à partir de la connaissance de la décision. NB: le président du tribunal de première instance de l'arrondissement judiciaire concerné peut également statuer au provisoire (article 584 du code judiciaire). Ce tribunal est seul compétent pour les contestations au fond portant sur un droit civil (ex: octroi de dommages-intérêts...). Le président doit être saisi le plus rapidement possible et le tribunal, dans un délai de 5 ans (article 2262 bis du code civil).

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

E-mail: info@raadvst-consetat.be

Telephone: +32 22349611

Internet address: www.raadvst-consetat.be

VI.5. Date of dispatch of this notice

31.3.2016